



WTO OMC

# F O C U S

Mai 1998

N° 30

## Bulletin d'information

### L'OMC tient sa deuxième Conférence ministérielle et célèbre le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral



Genève accueillera la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC. Ci-dessus, le siège de l'Organisation et, à l'arrière-plan, le Palais des Nations de l'ONU où auront lieu la Conférence et la célébration du cinquantième anniversaire. (Photo BIT)

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) tiendra sa deuxième Conférence ministérielle à Genève, les 18 et 20 mai, et célébrera le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral le 19 mai.

Un certain nombre de Chefs d'Etat ou de gouvernement participeront à la cérémonie du cinquantième anniversaire, dont M. Flavio Cotti, Président de la Confédération suisse, M. Goh Chok Tong, Premier Ministre de Singapour, pays hôte de la première Conférence ministérielle de l'OMC et M. Kjell Magne Bondevik, Premier Ministre de la Norvège.

Au cours de la Conférence ministérielle, les Ministres du commerce des 132 Etats Membres auront des séances de travail sur la mise en œuvre et sur les activités futures de l'Organisation.

(Suite page 8)

#### Message du Directeur général

Nous célébrons cette année le jubilé du système commercial multilatéral. La création de ce système est certainement l'une des plus grandes réalisations économiques de l'après-guerre. Pour la communauté internationale déchirée par des années d'hostilités, cette initiative marquait l'accomplissement d'un rêve commun - établir un système commercial mondial équitable et ouvert. Plus que cela, elle a fait voler en éclats les barrières qui existaient non seulement entre les pays mais aussi entre les peuples. Le système est bâti sur un ensemble de règles bien structurées et sur le principe de la non-discrimination.



Renato Ruggiero

Le système commercial multilatéral continue de se développer et sa crédibilité se renforce. Actuellement, l'OMC compte 132 gouvernements Membres, et 31 autres pays négocient leur accession. On ne saurait trop insister sur la contribution que cette organisation apporte à la croissance et au développement à l'échelle mondiale.

Le 19 mai 1998, une célébration solennelle aura lieu pour marquer le cinquantenaire du système et appeler l'attention des citoyens du monde sur la contribution du système à la paix et à la prospérité mondiales.

#### PROGRAMME 18-20 mai 1998

<b>18 mai</b> Conférence ministérielle	Matin - Allocutions du Président de la Conférence, Monsieur le Ministre Pascal Couchepin (Suisse), du Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero et du Président du Conseil général (Canada), M. l'Ambassadeur John Weekes
	Après-midi - Séance de travail sur la mise en œuvre
<b>19 mai</b>	Commémoration du cinquantième anniversaire
<b>20 mai</b> Conférence ministérielle	Matin - Séance de travail sur les activités futures
	Après-midi - Séance officielle de clôture - adoption des résultats



# HISTOIRE DU GATT

## GATT: Un accord provisoire remet sur pied le commerce mondial

De 1948 à 1994, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a constitué les règles régissant une grande partie du commerce mondial, au cours de périodes pendant lesquelles le commerce international a enregistré quelques-uns de ses taux de croissance les plus élevés. Il semblait solidement établi mais, tout au long de ces 47 années, il était un accord et une organisation provisoires.

Il s'agissait initialement de créer, à côté des institutions de «Bretton Woods» connues aujourd'hui sous les noms de Banque mondiale et de Fonds monétaire international, une troisième organisation qui s'occuperait de la coopération économique internationale. Le projet dans sa totalité, tel qu'il était envisagé par plus de 50 pays, prévoyait la création d'une Organisation internationale du commerce (OIC) qui serait une institution spécialisée des Nations Unies. Le projet de charte de l'OIC était ambitieux. Outre les disciplines en matière de commerce international, il comprenait des règles concernant l'emploi, les accords de produit, les pratiques commerciales restrictives, les investissements internationaux et les services.

Avant même que la charte ne soit définitivement approuvée, 23 des 50 participants décidèrent en 1946 de négocier la réduction et la consolidation des tarifs douaniers. La seconde guerre mondiale venait tout juste de s'achever et ils souhaitent promouvoir sans tarder la libéralisation du commerce et commencer à remédier aux nombreuses mesures protectionnistes restées en vigueur depuis le début des années 30.

Cette première série de négociations a abouti à 45 000 concessions tarifaires portant sur environ un cinquième du commerce mondial, soit 10 milliards de dollars. Les 23 participants en question sont aussi convenus d'accepter certaines des règles commerciales contenues dans le projet de charte de l'OIC, et de le faire rapidement et à titre «provisoire» afin de protéger la valeur des concessions tarifaires qu'ils venaient de négocier. Cet ensemble de règles commerciales et de concessions tarifaires est devenu l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, entré en vigueur en janvier 1948, alors que la charte de l'OIC était toujours en cours de négociation. Ces 23 participants sont devenus les membres fondateurs du GATT (dénommés officiellement «parties contractantes»).

Bien que la charte de l'OIC ait finalement été acceptée lors d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi tenue à La Havane en 1948, sa ratification par les parlements nationaux s'avéra impossible dans certains pays. Malgré son caractère provisoire, le GATT est resté, de 1948 à la création de l'OMC en 1995, le seul instrument multilatéral régissant le commerce international.

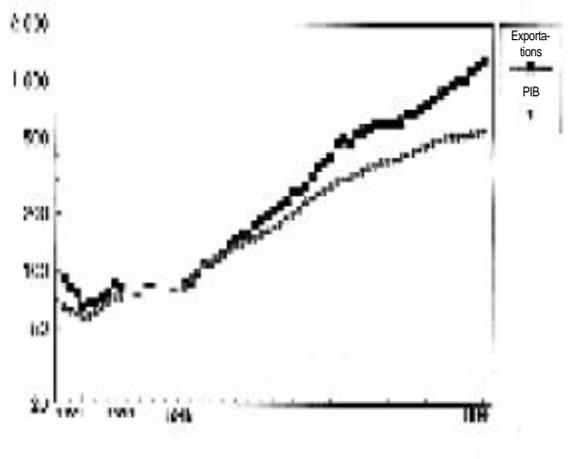
Pendant près d'un demi-siècle, les dispositions juridiques fondamentales du GATT sont restées pour l'essentiel telles qu'elles étaient en 1948. Des adjonctions y ont été apportées sous forme d'accords «plurilatéraux» (c'est-à-dire à participation volontaire), et les efforts se sont poursuivis pour continuer à réduire les droits de douane. Pour une large part, les résultats obtenus dans ce domaine ont été rendus possibles par des séries de négociations commerciales dénommées «Cycles» ou «Rounds». Les plus grands progrès réalisés dans la libéralisation du commerce international ont été accomplis à l'issue de ces cycles de négociations tenues sous les auspices du GATT.

Les premiers cycles de négociations commerciales étaient axés sur la réduction des droits de douane. Vers le milieu des années 60, le Kennedy Round a abouti à l'Accord antidumping du GATT. Dans les années 70, le Tokyo Round a été la première tentative majeure visant à remédier aux obstacles au commerce autres que les droits de douane et à améliorer le système. Le Cycle d'Uruguay, qui a duré de 1986 à 1994, a été la huitième et la plus ambitieuse de toutes les séries de négociations. Il a débouché sur la création de l'OMC et l'adoption d'un nouvel ensemble d'accords. □

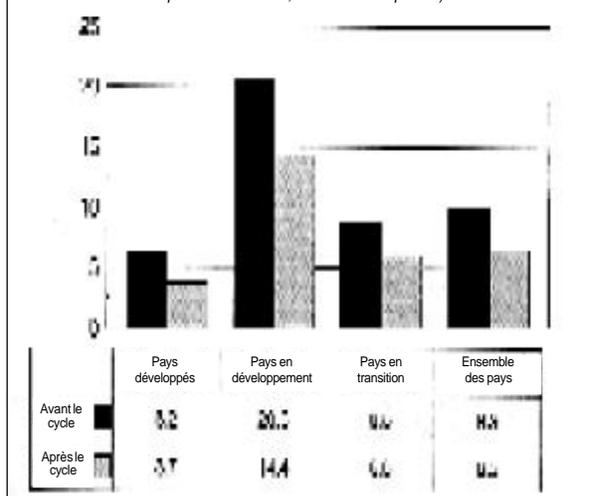
### Les séries de négociations commerciales du GATT

Année	Lieu/Appellation	Domaines couverts	Pays participants
1947	Genève	Droits de douane	23
1949	Annecy	Droits de douane	13
1951	Torquay	Droits de douane	38
1956	Genève	Droits de douane	26
1960-1961	Genève (Négociations Dillon)	Droits de douane	26
1964-1967	Genève (Négociations Kennedy)	Droits de douane et mesures antidumping	62
1973-1979	Genève (Tokyo Round)	Droits de douane, mesures non tarifaires et accords plurilatéraux	102
1986-1993	Genève (Cycle d'Uruguay)	Droits de douane, mesures non tarifaires, règles, services, propriété intellectuelle, règlement des différends, textiles, agriculture, création de l'OMC, etc.	123

La croissance du commerce mondial et de la production s'est accélérée (1950 = 100. Commerce et PIB: échelle logarithmique)



Moyennes tarifaires avant et après le Cycle d'Uruguay (Pondérées en fonction des échanges commerciaux, en pourcentage, pour les produits industriels, à l'exclusion du pétrole)



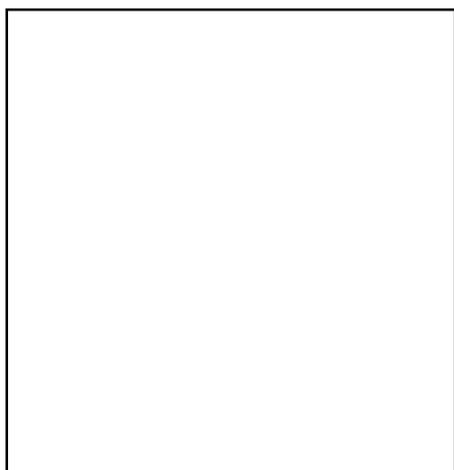
# HISTOIRE DU GATT



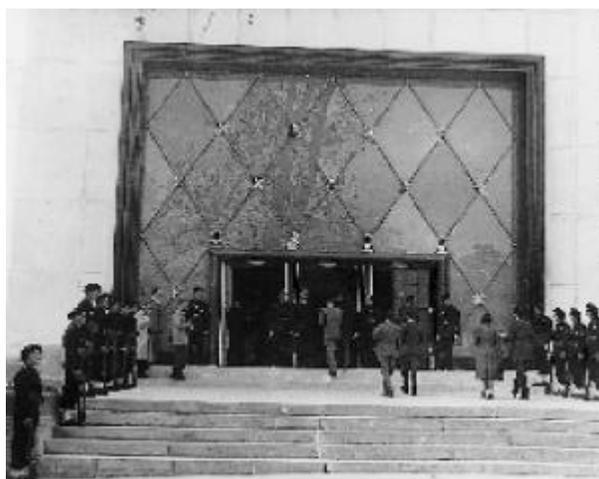
Première série de négociations -La naissance du GATT. Un comité préparatoire des Nations Unies composé de quelque 50 pays se réunit à Genève pour créer une Organisation internationale du commerce (OIC). En marge de cette réunion, 23 pays décident de négocier la réduction et la consolidation des droits de douane. La seconde guerre mondiale venait tout juste de s'achever et ils souhaitent promouvoir sans tarder la libéralisation du commerce. Pour empêcher que les concessions tarifaires ne soient compromises par des restrictions commerciales, les parties contractantes originaires signèrent, le 30 octobre 1947, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), à titre provisoire, dans l'attente de l'OIC. Cette première série de négociations commerciales a abouti à 45 000 concessions tarifaires portant sur un cinquième du commerce mondial.



En novembre 1947, à La Havane, les délégations de 56 pays entament les négociations sur le projet de charte de l'OIC. La charte est signée en mars 1948 mais les gouvernements ne se sont pas engagés à la ratifier.



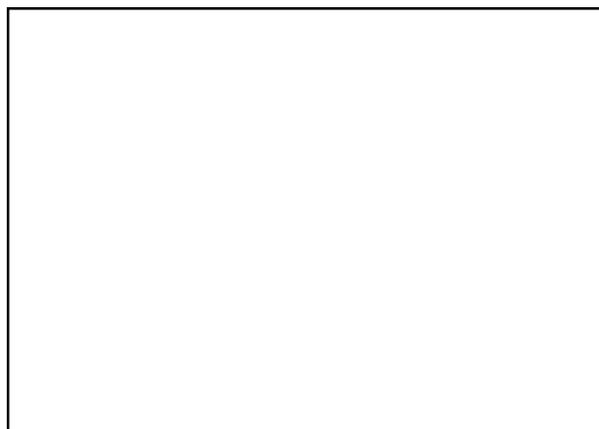
L'Accord général entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1948. Les 23 membres originaires - onze pays développés et 12 pays en développement - tiennent l'une de leurs premières sessions au Palais des Nations à Genève.



Deuxième série de négociations -Annecy 1949. La deuxième série de négociations du GATT a lieu à Annecy (France) où les parties contractantes ont échangé quelque 5 000 concessions tarifaires.



Troisième série de négociations -Torquay 1950. Cette ville anglaise a accueilli la troisième série de négociations du GATT, au cours de laquelle les parties contractantes ont échangé quelque 8 700 concessions tarifaires qui ont réduit de 25 pour cent les niveaux des droits de 1948. On apprenait que la charte de l'OIC ne serait pas ratifiée, notamment par les Etats-Unis, ce qui signifiait que le GATT restait le seul instrument international régissant la conduite du commerce mondial.



Quatrième série de négociations - Genève 1955-1956. Cette série de négociations s'est achevée en mai 1956 et a abouti à des abaissements tarifaires représentant environ 2,5 milliards de dollars. En 1955, le GATT a organisé le premier de ses stages à l'intention des fonctionnaires chargés de la politique commerciale des pays en développement. Quelque 1 600 fonctionnaires ont bénéficié de ce programme.

## HISTOIRE DU GATT



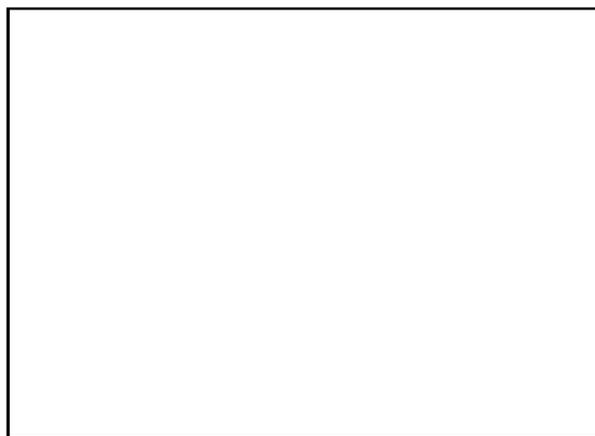
Les Négociations Dillon -1960-1962. La cinquième série de négociations du GATT a été ainsi dénommée en l'honneur du Sous-Secrétaire d'Etat américain qui en a proposé l'ouverture, Douglas Dillon. Lancées en 1960 (ci-dessus) et achevées en 1962, elles ont abouti à des concessions tarifaires portant sur des échanges internationaux d'une valeur de 4,9 milliards de dollars et ont comporté également des négociations liées à la création de la CEE.



Les Négociations Kennedy 1964-1967. Dénommées ainsi en l'honneur du Président américain, la sixième série de négociations du GATT a commencé en 1964 et s'est achevée (ci-dessus) en 1967 avec des réductions tarifaires portant sur des échanges internationaux d'une valeur de 40 milliards de dollars.



Les négociations du Tokyo Round 1973-1979. La septième série de négociations, lancée dans la capitale japonaise, a vu le GATT s'attaquer non seulement aux droits de douane, mais aussi aux obstacles non tarifaires. Une centaine de participants ont échangé des concessions sous la forme d'abaissements de droits portant sur des échanges internationaux d'un montant supérieur à 300 milliards de dollars. Des accords ont été conclus, entre autres, dans les domaines des subventions, des licences d'importation, de l'évaluation en douane et de la lutte contre le dumping.



Cycle d'Uruguay 1986-1993. Les Ministres du commerce des pays membres du GATT lancent la huitième série de négociations multilatérales à Punta del Este (Uruguay): jamais les négociations n'ont encore couvert un nombre aussi important de thèmes.



Aboutissement des négociations du Cycle d'Uruguay le 15 décembre 1993. L'ouverture des marchés résultant de cette dernière série de négociations du GATT, qui est aussi la plus ambitieuse, devrait faire progresser le revenu mondial de 500 milliards de dollars d'ici à l'an 2005.



La Réunion ministérielle de Marrakech 1994. Les Ministres du commerce se réunissent pour la dernière fois sous les auspices du GATT en avril, à Marrakech (Maroc), pour signer l'Acte final du Cycle d'Uruguay reprenant les résultats des négociations et créer l'OMC. Ci-dessus, le Roi Hassan II présidant la cérémonie de clôture.

Photos provenant des archives de l'ONU et de l'OMC.  
Recherches effectuées par Tania Tang/OMC.

## Membres de l'OMC (132) et dates de leur accession

Afrique du Sud, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Ghana, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Papouasie-Nouvelle-Guinée, 9 juin 1996
Allemagne, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Grèce, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Paraguay, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Angola, 1 <sup>er</sup> décembre 1996	Grenade, 22 février 1996	Pays-Bas -Pour le Royaume en Europe et pour les Antilles néerlandaises, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Antigua-et-Barbuda, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Guatemala, 21 juillet 1995	Pérou, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Argentine, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Guinée, 25 octobre 1995	Philippines, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Australie, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Guinée-Bissau, 31 mai 1995	Pologne, 1 <sup>er</sup> juillet 1995
Autriche, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Guyana, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Portugal, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Bahreïn, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Haiti, 30 janvier 1996	Qatar, 13 janvier 1996
Bangladesh, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Honduras, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	République centrafricaine, 31 mai 1995
Barbade, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Hong Kong, Chine, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	République démocratique du Congo, 1 <sup>er</sup> janvier 1997
Belgique, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Hongrie, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	République dominicaine, 9 mars 1995
Belize, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Iles Salomon, 26 juillet 1996	République slovaque, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Bénin, 22 février 1996	Inde, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	République tchèque, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Bolivie, 14 septembre 1995	Indonésie, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Roumanie, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Botswana, 31 mai 1995	Irlande, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Royaume-Uni, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Brésil, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Islande, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Rwanda, 22 mai 1996
Brunéi Darussalam, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Israël, 21 avril 1995	Saint-Kitts-et-Nevis, 21 février 1996
Bulgarie, 1 <sup>er</sup> décembre 1996	Italie, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Saint-Vincent-et-les Grenadines, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Burkina Faso, 3 juin 1995	Jamaïque, 9 mars 1995	Sainte-Lucie, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Burundi, 23 juillet 1995	Japon, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Sénégal, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Cameroun, 13 décembre 1995	Kenya, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Sierra Leone, 23 juillet 1995
Canada, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Koweït, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Singapour, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Chili, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Lesotho, 31 mai 1995	Slovénie, 30 juillet 1995
Chypre, 30 juillet 1995	Liechtenstein, 1 <sup>er</sup> septembre 1995	Sri Lanka, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Colombie, 30 avril 1995	Luxembourg, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Suède, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Communauté européenne, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Macao, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Suisse, 1 <sup>er</sup> juillet 1995
Congo, 27 mars 1997	Madagascar, 17 novembre 1995	Suriname, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Corée, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Malaisie, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Swaziland, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Costa Rica, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Malawi, 31 mai 1995	Tanzanie, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Côte d'Ivoire, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Maldives, 31 mai 1995	Tchad, 19 octobre 1996
Cuba, 20 avril 1995	Mali, 31 mai 1995	Thaïlande, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Danemark, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Malte, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Togo, 31 mai 1995
Djibouti, 31 mai 1995	Maroc, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Trinité-et-Tobago, 1 <sup>er</sup> mars 1995
Dominique, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Maurice, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Tunisie, 29 mars 1995
Egypte, 30 juin 1995	Mauritanie, 31 mai 1995	Turquie, 26 mars 1995
El Salvador, 7 mai 1995	Mexique, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Uruguay, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Emirats arabes unis, 10 avril 1996	Mongolie, 29 janvier 1997	Venezuela, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Equateur, 21 janvier 1996	Mozambique, 26 août 1995	Zambie, 1 <sup>er</sup> janvier 1995
Espagne, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Myanmar, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Zimbabwe, 3 mars 1995
Etats-Unis, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Namibie, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	
Fidji, 14 janvier 1996	Nicaragua, 3 septembre 1995	
Finlande, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Niger, 13 décembre 1996	
France, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Nigéria, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	
Gabon, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Norvège, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	
Gambie, 23 octobre 1996	Nouvelle-Zélande, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	
	Ouganda, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	
	Pakistan, 1 <sup>er</sup> janvier 1995	
	Panama, 6 septembre 1997	

## Gouvernements observateurs (34)

Albanie	Cap-Vert	Géorgie	Oman	Ukraine
Algérie	Chine	Jordanie	Ouzbékistan	Vanuatu
Andorre	Croatie	Kazakstan	République kirghize	Viet Nam
Arabie saoudite	Estonie	Laos	Saint-Siège	
Arménie	Ethiopie	Lettonie	Seychelles	
Azerbaïdjan	Ex-République yougoslave de Macédoine	Lituanie	Soudan	
Bélarus	Fédération de Russie	Moldova	Taipei chinois	
Cambodge		Népal	Tonga	

Renato Ruggiero

## De la vision à la réalité: le système commercial multilatéral a cinquante ans

**L**e monde que nous voyons autour de nous - un monde d'intégration économique croissante, de cercles toujours plus larges de développement et de prospérité sans précédent - est, à bien des égards, la réalisation d'une idée surgie des décombres de la seconde guerre mondiale.

Certes, les inégalités et la pauvreté sont encore répandues à une échelle inacceptable. Mais, au cours des 50 dernières années, le commerce a constitué un puissant moteur de croissance. En 1950, il représentait 7 pour cent du PIB mondial. Aujourd'hui, il en représente 23 pour cent, et le tiers des 25 pays qui ont le plus gros chiffre de commerce extérieur sont des pays en développement. Entre 1948 et 1997, le commerce des marchandises a été multiplié par 14, alors que la production mondiale l'était par 5,5. Durant la même période, le PIB mondial a augmenté de 1,9 pour cent par an en prix constants et compte tenu de l'accroissement général de la population. Pris dans un contexte historique, ce chiffre est extrêmement élevé.

Au cours des dix ou 15 dernières années en particulier, les pays en développement ayant été de plus en plus nombreux à adopter des politiques de libéralisation des échanges, on a noté des signes d'inversement de la marée. La part de ces pays dans le commerce mondial est passée de 20 à 25 pour cent. Pour le secteur manufacturier, elle a doublé (de 10 à 20 pour cent) et, si la tendance actuelle se poursuit, elle pourrait dépasser 50 pour cent d'ici à 2020.

**L**a réussite du système commercial multilatéral au cours des 50 dernières années et durant les trois années qui ont suivi la création de l'OMC est évidente. Mais de nombreux signes montrent qu'il est urgent de renouveler le plaidoyer en faveur du libre-échange dans un cadre multilatéral.

La force fondamentale du système était, et demeure, qu'il est fondé sur des règles. Comme le GATT avant elle, l'OMC repose sur des engagements contractuels à caractère obligatoire, négociés et contractés librement par les gouvernements et ratifiés par les organes législatifs nationaux. Il s'agit donc d'un système transparent et profondément démocratique.

En outre, la réussite du système témoigne du pouvoir durable de son principe fondamental, la non-discrimination. L'objectif le plus évident du GATT était la réduction des obstacles au commerce - objectif poursuivi à travers huit cycles successifs de négociations, qui ont ramené les droits de douane sur les produits industriels d'une moyenne de 40 pour cent environ à moins de 4 pour cent. Mais il y avait un deuxième objectif tout aussi important: établir un ensemble non discriminatoire de règles - reposant sur les piliers jumeaux du traitement national et de la nation la plus favorisée - afin d'aider à gérer l'interaction entre des économies nationales distinctes et différentes. C'est ce principe fondamental de la non-discrimination qui a beaucoup fait pour modérer la politique de la force dans les relations commerciales, en garantissant à tous les membres, indépendamment de leur dimension et de leur niveau de développement, un accès égal à la sécurité des règles.

La troisième force du système a été l'engagement de prendre les décisions par consensus. Cet engagement dépendait non de la force ou de la coercition mais de la volonté des membres de le maintenir. Or, loin d'affaiblir le système ou de le ralentir, le principe du consensus s'est révélé être une remarquable force de cohésion au fil des ans, offrant un fondement exceptionnel et inestimable pour la coopération internationale dans le domaine des échanges.

Au cours des seuls 12 derniers mois, nous avons lancé une importante initiative en vue d'intégrer les pays les moins avan-



Chargement de fret à Casablanca: M. Ruggiero demande qu'il soit réaffirmé que le but ultime reste l'instauration d'un système mondial de libre-échange fondé sur des règles comme élément principal d'une stratégie de développement et de sécurité pour le monde du XXI<sup>e</sup> siècle.

cés au courant général du système commercial mondial. Nous avons conclu un pacte historique sur les télécommunications, qui touche plus de 90 pour cent du marché mondial. Nous avons décidé de supprimer les droits de douane sur les produits des technologies de l'information, qui constituent l'un des secteurs de l'économie mondiale dont la croissance est la plus rapide. Et nous avons conclu un accord tout aussi large, réunissant 102 pays, afin de libéraliser les services financiers, de sorte que le commerce relatif aux activités bancaires, à l'assurance et aux valeurs mobilières sera pour la première fois régi par des règles multilatérales. L'ensemble de ces réalisations équivalait à un cycle majeur de négociations commerciales.

La valeur de ces accords est garantie par un processus de règlement des différends unique en son genre.

En trois ans d'existence, l'efficacité accrue de ce système a été démontrée par le fait que les Membres y ont eu beaucoup plus souvent recours. Mais le succès des procédures de règlement des différends n'est pas dû seulement au fait qu'elles aboutissent à des décisions: elles ont acquis une force dissuasive, ce qui leur a permis de contribuer jusqu'ici à favoriser les règlements à l'amiable dans environ un quart des affaires.

La limite de ce système est, bien entendu, qu'il ne peut fonctionner que sur la base des règles commerciales approuvées par les gouvernements et ratifiées par les parlements. C'est pourquoi il est indispensable que la communauté internationale progresse vers la fixation de règles coordonnées dans d'autres domaines tels que l'environnement. Un problème d'écologie doit recevoir une réponse écologique et non une réponse commerciale, même si les deux domaines doivent de plus en plus s'épauler.

A l'horizon de ce siècle, nous voyons un nombre impressionnant d'engagements inscrits au programme de l'OMC, notamment en ce qui concerne les négociations sur l'agriculture, les services et les aspects de la propriété intellectuelle. En outre, des décisions doivent être prises prochainement au sujet de l'investissement et de la concurrence. Certains pays ont présenté d'autres suggestions telles que de nouvelles négociations en vue de réduire les droits de douane sur les produits industriels. Avec la dynamique qui s'accroît à nouveau en vue de lever les derniers obstacles au commerce, nul ne peut sous-évaluer le fait que le rôle principal de l'OMC est toujours de militer pour la poursuite de la libéralisation.

Programme incorporé de l'OMC	
1999	Réexamen complet des règles et procédures de règlement des différends.
	Examen du fonctionnement de l'Accord sur les MIC et examen visant à déterminer s'il convient d'inclure des dispositions relatives à la politique en matière d'investissement et à la politique en matière de concurrence.
	Nouvelles négociations concernant l'Accord plurilatéral sur les marchés publics.
2000	Agriculture: négociations pour la poursuite du processus de réductions substantielles du soutien et de la protection.
	Services: nouvelle série de négociations en vue d'élever progressivement le niveau de libéralisation.
	Droits de propriété intellectuelle: examen de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.
	Examen des politiques commerciales: évaluation du mécanisme.

Une économie mondiale exige un système véritablement mondial de règles commerciales. Outre nos 132 Membres, 31 candidats sont actuellement sur la «liste d'attente» de l'OMC; c'est encore un trait qui témoigne de la singularité de cette organisation par rapport aux autres organismes internationaux.

Adhérer à l'OMC, ce n'est pas comme adhérer à une instance politique ou à une organisation qui peut octroyer des prêts ou des dons; cela veut dire négocier âprement avec les Membres et modifier très souvent des aspects importants de sa politique nationale pour pouvoir contracter des engagements obligatoires sur tout l'éventail des activités commerciales. Mais les pays qui adhèrent à l'OMC y gagnent du fait que leurs relations commerciales deviennent plus sûres et plus prévisibles et qu'ils sont assurés de pouvoir accéder sur un pied d'égalité au système de règlement des différends.

Et le plus important, c'est qu'en ouvrant leur économie, ces pays accélèrent leur développement, tandis que leurs partenaires savent que désormais les réformes économiques unilatérales s'inscrivent dans un cadre juridique international.

C'est l'une des raisons importantes pour lesquelles l'OMC accorde une priorité aussi élevée au processus d'accession.

L'interdépendance croissante de l'économie mondiale souligne la nécessité d'une architecture qui permette de gérer des questions et des politiques davantage interconnectées. Finances, commerce, développement, environnement, questions sociales, ce ne sont là que quelques-unes de ces interrelations croissantes. C'est aussi une leçon importante à tirer de la tourmente financière que traverse l'Asie. Le rôle du système commercial dans la solution de cette crise financière a été et restera essentiel. Il ne peut y avoir de solution sans la contribution positive du système multilatéral fondé sur des règles, qui s'est révélé être un bastion contre les pressions protectionnistes.

Permettez-moi de le dire sans ambiguïté: l'heure n'est pas au protectionnisme.

Ce que nous célébrons aujourd'hui, c'est un système de règles fondées sur le consensus qui peut englober l'ensemble des économies du monde. Un système qui aide à faire tomber les barrières, non seulement entre les économies mais aussi entre les peuples. Un système qui tisse une toile d'interdépendance économique telle que nous partageons le même intérêt pour notre prospérité mutuelle. Et un système qui contribue à égaliser la condition humaine grâce à la diffusion des technologies et des connaissances, alliant l'édification d'une économie mondiale à celle d'une vision mondiale.

Si, durant la guerre froide, le but était de gérer un monde divisé, il est à présent de gérer un monde de plus en plus profondément interdépendant.

C'est aussi pour cela que l'utilité du commerce a toujours dépassé le commerce lui-même. L'un des exemples les plus frappants de ces 50 dernières années est le rôle que la libéralisation des échanges a joué dans la transformation de la rivalité historique entre l'Allemagne et la France en un lien puissant qui réunit les deux pays au cœur de la construction européenne.

La commémoration du cinquantième anniversaire intervient également à une époque de rapide expansion des systèmes commerciaux régionaux. Plus de 90 accords régionaux préférentiels sont actuellement en vigueur, et plus des trois quarts d'entre eux ont été conclus au cours des quatre dernières années. La Communauté européenne est partie à plus d'un tiers de ces accords.

Leur contribution à la libéralisation est incontestable. Et pourtant, la logique du régionalisme a moins de sens, économiquement parlant, à une époque de mondialisation.

A mesure que la production et la distribution se mondialisent et que les économies deviennent plus intégrées et mues par des technologies sans frontières, personne n'a économiquement intérêt à ce qu'il y ait un système fragmenté, avec des règles fragmentées et même un système fragmenté de règlement des différends.

Des Chefs d'Etat et de gouvernement ont déjà décidé d'instaurer le libre-échange dans le Pacifique, aux Amériques, en Europe et entre l'Europe et la Méditerranée. Et il y a maintenant la perspective de nouvelles zones de libre-échange entre l'Europe et les pays de l'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que la possibilité d'une zone de libre-échange de part et d'autre de l'Atlantique. Il est prévu que ces nombreuses initiatives se concrétisent pleinement au cours des 20 prochaines années.

Qu'est-ce qui nous retient alors de franchir la prochaine étape logique vers le libre-échange mondial?

---

**Ce que nous célébrons aujourd'hui, c'est un système de règles fondées sur le consensus qui peut englober l'ensemble des économies du monde. Un système qui aide à faire tomber les barrières, non seulement entre les économies mais aussi entre les peuples ...**

---

Au cours des prochaines années, alors qu'approcheront les dates fixées pour la mise en place des divers accords régionaux, il nous faudra mieux définir quelle sorte d'avenir nous voulons. Voulons-nous un monde fondé sur la non-discrimination, qui s'appuie sur des règles et ait une dimension planétaire? Ou voulons-nous un monde très différent, fragmenté en quelques gigantesques zones commerciales régionales, avec des règles différentes et reposant -par définition- sur la discrimination entre les partenaires commerciaux?

Les conséquences de ce choix vont bien au-delà du système commercial.

Pour éviter une dangereuse ambiguïté quant à l'avenir de l'économie mondiale et entretenir une relation d'appui réciproque entre les zones régionales présentes et futures et le système multilatéral, il faut éclaircir notre propre vision.

Quel meilleur moment peut-il y avoir que le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral pour réaffirmer sans aucun doute possible que notre but ultime reste l'instauration d'un système mondial de libre-échange fondé sur des règles comme élément principal d'une stratégie de développement et de sécurité pour le monde du XXI<sup>e</sup> siècle? □

Extraits de l'allocation prononcée le 4 mars 1998 à Washington par le Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, au Forum de la Brookings Institution sur «Le système commercial mondial: Forum pour le cinquantième anniversaire du GATT».

## Deuxième Conférence

(Suite de la page 1)

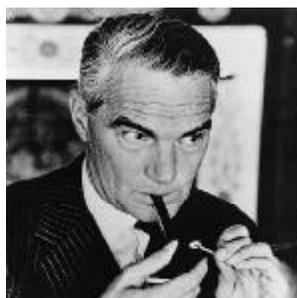
Les Membres de l'OMC commémoreront l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 1948, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui, jusqu'à son remplacement par l'OMC au début de 1995, a été l'instrument multilatéral régissant le commerce mondial. Au cours de cette période, plus d'une centaine de pays ont rejoint les 23 membres d'origine, et huit cycles de négociations ont abouti à un abaissement sans précédent des obstacles au commerce dans le monde entier. □

Consultez le site Web de l'OMC ([www.wto.org](http://www.wto.org)) pour obtenir les derniers renseignements sur la Conférence ministérielle et la commémoration du cinquantième anniversaire du GATT/de l'OMC.

### Les directeurs généraux du GATT



1948-68  
Sir Eric  
Wyndham-  
White  
(Royaume-  
Uni)



1968-80  
Olivier  
Long  
(Suisse)



1980-93  
Arthur  
Dunkel  
(Suisse)



1993-94  
Peter  
Sutherland  
(Irlande)

### CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'OMC Deuxième session Genève, 18 et 20 mai 1998 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1.	<b>Examen des activités de l'OMC</b> Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Ministres auront l'occasion d'échanger leurs vues sur la mise en œuvre de l'Accord sur l'OMC et des décisions ministérielles, et sur les activités futures de l'OMC. Les débats sur ces deux grands domaines devraient avoir lieu dans le cadre de séances de travail. Les Ministres seront également saisis d'un rapport du Conseil général sur les activités de l'OMC en 1997 et au début de 1998, ainsi que d'un rapport du Directeur général sur les résultats et le suivi de la Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés.
2.	<b>Dispositions à prendre par les Ministres</b> Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Ministres devraient adopter un texte ministériel et prendre toute autre disposition qu'ils pourront juger nécessaire pour les travaux futurs de l'OMC.
3.	<b>Date et lieu de la troisième session</b>
4.	<b>Election du bureau</b>

## REUNIONS

Juin 1998

2-3	Examen des politiques commerciales: Hongrie
2, 5, 8, 12, 22, 26, 29	Comité des règles d'origine
4	Comité des participants à l'ATI
5	Conseil du commerce des marchandises
10	Comité des marchés publics
10-11	Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
15	Groupe de travail des services professionnels
15-17	Organe de supervision des textiles
16	Comité du commerce des aéronefs civils
16-17	Groupe de travail des liens entre commerce et investissement
17	Organe de règlement des différends
18	Comité de l'accès aux marchés; Groupe de travail des règles de l'AGCS
19	Comité du commerce et du développement
22-23	Groupe de travail de la transparence des marchés publics
23	Groupe de travail des entreprises commerciales d'Etat
23-24	Examen des politiques commerciales: Nigéria
24	Conseil du commerce des services; Groupe de travail des règles de l'AGCS
24-25	Comité des marchés publics
25-26	Comité de l'agriculture
26	Comité des participants à l'ATI
29	Comité des obstacles techniques au commerce
30	Examen des politiques commerciales: Australie

### FOCUS OMC

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154 rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse  
Tél.: 739 5111, Fax: 739 5458  
Site Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0127